

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 juillet 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - B. DANIS

8. Achat par la commune des parcelles BP 165 et DA 94 (en partie)

La commune souhaite acquérir les parcelles BP 165 et DA 94 (en partie), en vue de la création de parkings municipaux.

L'une est située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et du Boulevard Voltaire, l'autre chemin du Canalet.

L'objectif pour la première est de créer une trentaine de places à proximité du centre-ville, l'autre de respecter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme sur le canal du Midi.

L'estimation des Domaines s'élève à environ 750 000 euros pour ces deux parcelles. Sachant que la collectivité a une marge de 10% possible, il a été convenu avec les vendeurs que la ville se porterait acquéreur pour un montant de 800 000 euros.

Il appartient au conseil municipal :

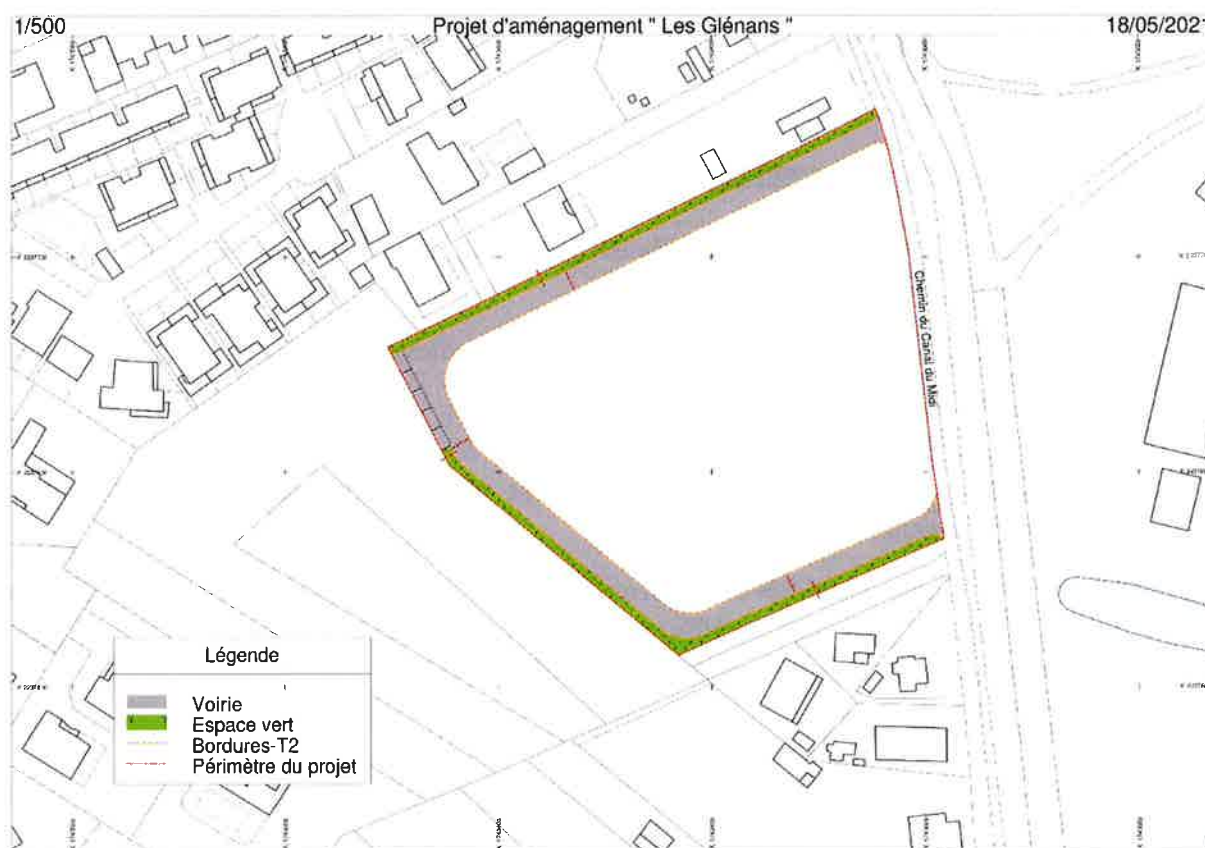
D'accepter l'achat des parcelles BP 165 et DA 94 (en partie) aux conditions susmentionnées.

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total	Prix acquisition
BP	165	2 avenue Jean Jaurès	Ville de Marseillan	391,49€/m ²	894 m ²	350 000€	800 000 €
DA 94 (en partie)	Numérotage en cours d'attribution	Chemin du Canalet	Ville de Marseillan	40€/m ²	10 000 m ²	400 000 €	

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la Ville de Marseillan.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



Envoyé en préfecture le 04/08/2021

Reçu en préfecture le 04/08/2021

Affiché le 04/08/2021

SLO

ID : 034-213401508-20210720-DEL21_07_20_08-DE



LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 22, Contre 4)

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL